

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 3507

présenté par
M. Baubry et Mme Lechanteux

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l’alinéa 40, après le mot :

« agricole »,

insérer les mots :

« et aux financements nécessaires au renouvellement des générations en agriculture ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a été rédigé en concertation avec les Jeunes Agriculteurs des Bouches-du-Rhône.

A l’instar de l’accès au foncier, l’accès aux financements est crucial et trop souvent un obstacle pour les jeunes qui veulent s’installer. L’idée est d’insérer cet enjeu dans le cadre non seulement des politiques publiques mais aussi et surtout dans le cadre des politiques d’installation et de la transmission. Le renouvellement des générations passera aussi par l’accessibilité des jeunes aux financements.

Cet amendement vise à étendre la contribution de l’État au financement pour l’installation des jeunes
agriculteurs.
